



# INFO LUTTES

N°61

Montreuil, le 04 février 2020

## FACE AU SILENCE : LA MASSE ET LE BRUIT !

**Le Gouvernement et ses béquilles médiatiques font le choix du silence.**

**Et pour cause : l'opinion publique reste majoritairement opposée à la réforme des retraites et les mobilisations se diversifient dans des secteurs professionnels multiples.**

**Il faut donc demeurer visibles et accentuer nos efforts.**

**Le 6 février, soyons ce que nous avons toujours été : solides, déterminés, debout et mobilisés !**



Solidarité internationale : des étudiants allemands de la Hesse organisent une collecte de soutien aux grévistes – 31.01.2020.

### CHEMINOTS : LA LUTTE EST DIFFICILE, MAIS ELLE EN VAUT LA PEINE !

Le combat que nous menons depuis 2 mois est définitivement implanté dans la société. La majorité de nos concitoyens refuse cette réforme régressive qui vient s'ajouter aux reculs sociaux que nous subissons depuis trop longtemps.

Les plus jeunes d'entre nous entrent dans le mouvement et déjà, le Gouvernement réprime, punit, condamne.

**Cela est inacceptable, mais est aussi le signe d'une très grande fébrilité.**

### LA JEUNESSE APPELLE MASSIVEMENT À LA MOBILISATION

Depuis le 5 décembre, des organisations de la jeunesse se tiennent aux côtés des organisations syndicales dans la lutte menée contre la réforme des retraites.

Plus largement, la jeunesse exprime son rejet de toutes les attaques menées contre ses droits.

Retraites à points, réforme de l'UNEDIC, diminution des aides sociales, réforme du bac, précarisation de la recherche dans la loi de programmation pluriannuelle, les jeunes sont, avec le monde du travail, la cible du projet d'Emmanuel Thatcher.

Les jeunes se mobilisent contre les attaques qu'ils subissent.

Le Gouvernement répond par la répression, y compris contre des mineurs.

La jeunesse refuse de se taire et elle a raison !

Onze organisations de jeunesse appellent le 5 février à des mobilisations partout dans le pays !

**La lutte que nous menons est intergénérationnelle, interprofessionnelle et résolument unitaire.**

**Le 5, soutenons notre jeunesse !**

**Le 6, retrouvons-nous tous ensemble !**



Au terme de 2 ans de négociations sur les classifications et les rémunérations, le patronat de la branche ferroviaire (UTP) a écrit un texte visant à raboter les droits des cheminots.

Il l'a soumis à la signature des organisations syndicales.

S'il était validé, ce volet viendrait s'insérer dans la Convention Collective Nationale (CCN) ferroviaire.

Non seulement la CGT a décidé de ne pas le signer, mais face aux reculs qu'il représente, elle a fait valoir son droit d'opposition pour empêcher sa validation.

Le projet patronal ne crée aucune contrainte puisque les accords d'entreprise sont déjà largement supérieurs. C'est donc un texte qui ne sert à rien, et que certaines directions d'entreprise (SNCF, COLAS...) se préparaient déjà à utiliser pour rabaisser les droits de leurs salariés.

### Cet accord n'est pas protecteur !

Le patronat veut imposer un système de classifications à points.

C'est un système subjectif, car c'est l'employeur qui mesure l'importance des critères pour chaque poste de son entreprise. Il peut aussi ajouter des tâches et adapter la cotation, ce qui permet une polyvalence maximale.

### C'est un système injuste !

Dans le cadre de la négociation, nous avons pu imposer la notion de déroulement de carrière automatique. Mais celui-ci est plafonné à 24 ans, avec des seuils de progression tous les trois ans (1,5 %), soit au total 12 % sur l'ensemble de la carrière.

C'est donc un déroulement de carrière divisé par 3 comparé au déroulement moyen de la SNCF (35 % hors échelons d'ancienneté).

Les promotions sont entièrement soumises à l'arbitraire patronal, sans aucun contrôle syndical et aucun dispositif minimal.

### C'est donc un déroulement de carrière limité !

Distincte de la valorisation automatique de la carrière, l'ancienneté amène une seconde majoration du salaire de 14,4 % au bout de 24 ans.

Là encore, c'est très loin de ce qui se pratique aujourd'hui dans les autres entreprises (exemple : 23,6 % à la SNCF).

Et comme cela ne suffisait pas, la majoration d'ancienneté pour les qualifications 7 et 8 (cadres) est divisée par 2 pour s'établir à 7,2 % au bout de 24 ans et aucune ancienneté pour la qualification 9 !

### C'est une ancienneté au rabais !

Les niveaux de salaires repris dans l'accord sont annualisés (ce qui permet de les faire varier au cours de l'année en fonction des charges de travail !) et se situent en deçà de ce qui se pratique dans la très grande majorité des entreprises de la branche.

### La promesse patronale, c'est des salaires de très bas niveau !

### CONCLUSION : la CGT ne cautionne pas la régression sociale !

La CGT et FO ont fait valoir leur droit d'opposition. Si SUD-Rail le fait aussi, le texte sera annulé et nous pourrons alors exiger un autre projet, plus conforme aux intérêts des salariés.

La CGT continuera à agir pour imposer le cadre social de haut niveau attendu par TOUS les cheminots de la Branche !

C'est pour cela que, conformément au préavis unitaire reconductible qui a déclenché la grève le 5 décembre, nous devons poursuivre l'action, tant sur les questions interprofessionnelles que sur les sujets d'entreprise.



**Pour être plus fort, adhérez à la CGT !**

